INSTITUT QUÉBÉCOIS du cinéma

R A P P
A N N U E

89-01856/

INSTITUT
QUÉBÉCOIS
du cinéma

L'Institut québécois du cinéma est le lieu de concertation permanente du milieu cinématographique au Québec. L'Institut a la responsabilité de conseiller le ministre des Affaires culturelles sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du cinéma. Dans le cadre de cette politique, l'Institut conseille l'État sur les orientations en matière de cinéma, le plan d'aide financière et les programmes proposés par la Société générale des industries culturelles (SOGIC) et les projets de règlements du gouvernement ou de la Régie du cinéma. L'Institut doit également tenir une audience publique, au moins une fois au cours de périodes successives de deux années, sur l'une ou l'autre des matières prévues au chapitre «contrôle et surveillance du cinéma» de la Loi sur le cinéma. En outre, l'Institut effectue des recherches et des études dans le domaine du cinéma.

Le 31 juillet 1988

Madame Lise Bacon
Vice-Première ministre et
Ministre des Affaires culturelles
Ministère des Affaires culturelles
225, Grande-Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'année budgétaire 1987-1988, relatif aux activités de l'Institut québécois du cinéma.

Je vous prie, Madame la Ministre, d'agréer l'expression de ma haute considération.

Le président,

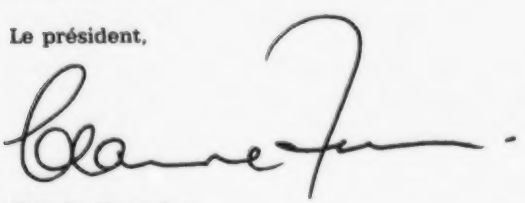

Claude Fournier

SOMMAIRE

Message du président 5

Les membres du conseil d'administration de l'Institut québécois du cinéma 6

Le personnel 6

Rapport d'activités 7

Rapport du vérificateur 15

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Quatre ans plus tard

L'Institut québécois du cinéma aura bientôt un nouveau président et un conseil d'administration presque entièrement renouvelé.

Quant à moi, après un an comme membre du conseil (représentant les producteurs) et trois à la présidence, il m'est difficile de ne pas chercher à interroger l'avenir, à la lumière bien sûr de ces quatre premières années d'existence de l'Institut, tel que mis en route par l'adoption de la Loi 109 sur le cinéma.

La question la plus dramatique que soulève l'avenir, et celle qui se posera certainement de manière aigüe pour le prochain conseil d'administration, c'est la survie non seulement de la production cinématographique française, mais de toute la culture française en général.

Si le Québec tient à conserver sa culture particulière, il devra mettre les bouchées doubles non tant par des restrictions sur l'envahissement des produits culturels étrangers que par des mesures précises et dynamiques pour promouvoir, multiplier et améliorer ici la production culturelle dans tous les domaines. Le gouvernement n'a pas d'autre choix, à moins de consentir à abdiquer trois cents ans d'histoire, que d'aider, entretenir et favoriser tout ce qui est produit, filmé, télévisé, peint, sculpté, dansé, écrit, chanté et joué ici. Le nombre et la qualité de ces produits sont les seules garanties que dans un siècle encore il s'en trouvera pour s'intéresser à trouver le tombeau de Champlain.

Cet encouragement à la culture coûtera beaucoup d'argent mais nous devons être prêts à payer et le gouvernement a l'obligation morale de nous engager tous dans ces dépenses. Ces mesures-là sont urgentes. Ce n'est pas avec l'affichage français que nous allons sauver notre culture, ni en calculant les projections de films américains sur nos écrans. Il ne faudrait pas que ces règlements sur des bagatelles, compte tenu de l'ampleur du problème, donnent l'illusion que nous avons les choses bien en mains et que nous allons de l'avant. Ce n'est pas avec un film américain doublé de plus, ni une affiche de pizzeria en français plutôt qu'en anglais, que le Québec se trouvera fortifié pour entreprendre l'avenir, avenir que la nouvelle situation de libre-échange avec les États-Unis (si le traité est adopté) rendra plus problématique encore, du point de vue culturel.

Qu'est-ce que l'Institut québécois du cinéma peut faire? Continuer, en tant que conseiller privilégié du Ministre des Affaires culturelles, d'insister, supplier, quémander pour que l'État s'engage encore plus résolument et plus généreusement dans la production culturelle; continuer à tenter de redresser des aberrations telle que l'absence d'un fonds particulier pour la production de télévision française, comme si la télévision ne faisait pas intégralement partie maintenant du patrimoine culturel que nous devons augmenter; et continuer de répéter, au risque d'en paraître lassant, que la culture doit faire l'objet de la même attention par les élus que l'économie.

Car sans sa culture particulière, même s'il a une économie florissante, le Québec sera tel que l'Ontario, la Californie ou le Delaware, une terre où nous vivrons sans doute très bien, mais comme des parasites accrochés à quelque culture étrangère. Nous nous serons coupés de nos racines.

Claude Fournier

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

Monsieur Claude Fournier, président
(les producteurs)

Monsieur Marc-F. Gélinas, vice-président
(les scénaristes)

Monsieur Jean Colbert, trésorier
(les exploitants)

Madame Christiane Bélanger-Hall
(les industries techniques)

Madame Monique Champagne
(les techniciens)

Monsieur Pierre Curzi
(les interprètes)

Monsieur Pierre Demers

Monsieur Pascal Gélinas
(les réalisateurs)

Monsieur René Malo
(les distributeurs)

Madame Francine Montpetit
(jusqu'en décembre)

Monsieur Alain Simard

La composition du conseil
est déterminée par les articles
18, 19, 20 de la Loi

LE PERSONNEL

Monsieur Bernard Boucher, secrétaire général
Madame Françoise Sylvestre, secrétaire (jusqu'en septembre)
Madame Marielle Audet, secrétaire
Madame Claire Deronzier, chargée de projets (à compter de novembre)

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les activités de l'Institut québécois du cinéma ont été fortement influencées par les modifications à l'environnement administratif et réglementaire qu'ont entraînées les changements à la Loi sur le cinéma au cours de la dernière année.

Après les doutes soulevés par le rapport sur la révision des fonctions des organisations gouvernementales, l'adoption de la Loi 59 a eu pour effet de réaffirmer l'Institut comme lieu de concertation permanente de la profession cinématographique et comme conseiller du ministre des Affaires culturelles sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du cinéma.

L'Institut a par conséquent poursuivi le travail entrepris au cours des années précédentes en conduisant encore plus loin des projets de recherche et des activités dont nous ferons le résumé. L'Institut représente toujours un lieu d'information, de concertation et de soutien où la profession est en mesure de trouver un levier pour la promotion de ses intérêts.

NOS MANDATS

Concertation

Les relations que nous entretenons avec les associations professionnelles, autant celles qui sont représentées au conseil d'administration que les autres qui oeuvrent dans le milieu cinématographique, sont régulières et diversifiées. Ces rapports mènent souvent à la réalisation de projets conjoints.

Par exemple, à la suite d'un échange de vues sur la situation du film documentaire avec des représentants de l'Office national du film, des Rendez-vous du cinéma québécois ainsi que des associations de réalisateurs et de producteurs, il a été convenu d'entreprendre une recherche sur la situation du documentaire au Québec.

En continuité avec une démarche amorcée l'année précédente, nous avons effectué, conjointement avec l'Association des propriétaires de cinémas du Québec, une mission en France et en Belgique, en juin 1987. Cette mission avait pour objet d'approfondir notre connaissance des systèmes français et belge d'exploitation des salles, d'examiner l'application des programmes de rénovation, de promotion, d'accès aux copies ainsi que la billetterie française. Notre objectif était d'en tirer des enseignements qui pourront servir à améliorer la situation québécoise.

En avril 1987, l'Institut a collaboré avec Vues d'Afrique à la tenue d'un colloque sur la coproduction entre le Québec, le Canada et les pays africains. Conçu autour de l'examen d'un cas type, le colloque réunissait des représentants des associations professionnelles concernées, de sociétés publiques d'investissement, des télédiffuseurs, des ministères à vocation culturelle et de coopération ainsi que plusieurs cinéastes africains.

Un cahier de recommandations tirées des observations et des suggestions recueillies au colloque a été adressé aux autorités chargées de l'organisation du deuxième Sommet des pays francophones en septembre à Québec. Les résolutions

du Sommet en matière de cinéma ont été largement inspirées par ces recommandations.

En octobre, la Communauté française de Belgique invitait une délégation québécoise, dont nous faisions partie, à un colloque sur les échanges Nord-Sud en audiovisuel. Ce colloque réunissait des professionnels du cinéma ainsi que des représentants de sociétés publiques et de ministères. Un des objectifs était d'établir une concertation des professionnels au sein des pays de la francophonie en vue de contribuer à l'exécution des résolutions du Sommet.

Dans cette optique, un bureau de liaison composé de représentants de l'Afrique, de l'Europe et du Québec-Canada a été créé et l'Institut y participe.

Conseil

L'Institut est chargé de conseiller le ministre des Affaires culturelles sur tout ce qui regarde la politique du cinéma au Québec. À cet égard, nous avons transmis des avis, des recommandations et des mémoires sur plusieurs sujets tout en entretenant des relations régulières avec le ministère.

La Loi sur le cinéma

Par suite de consultations lors de son élaboration, l'Institut a soumis en septembre à la ministre, Madame Lise Bacon, un **Avis sur le projet de Loi 59**. Nous proposions une analyse du cinéma en regard des autres industries culturelles, de la gestion du cinéma ainsi que de l'évolution du rôle de l'Institut dans ce contexte. Dans un second temps, nous avons exposé comment nous concevons l'exercice de la fonction conseil de l'Institut et de quelle manière nous entendons exercer ce rôle sur le nouvel échiquier du cinéma. Le tout se terminait par des recommandations sur l'organisation de la Société générale des industries culturelles (SOGIC), l'administration du Plan d'aide et la composition de l'Institut.

Jusqu'à l'adoption de la Loi 59, l'Institut déterminait les orientations de la Société générale du cinéma du Québec (SGCQ). Dorénavant, il soumettra au ministre des Affaires culturelles les orientations en matière de cinéma qui engloberont l'ensemble de l'activité cinématographique tout en incluant celles qui concernent la SOGIC. Deux nouvelles fonctions sont venues s'ajouter aux responsabilités de l'Institut: il conseillera le ministre sur les projets de règlements du gouvernement et de la Régie du cinéma et il tiendra des audiences publiques sur l'une ou l'autre des matières prévues au chapitre «contrôle et surveillance du cinéma» de la Loi sur le cinéma.

Règlements de la Loi sur le cinéma

En novembre 1987, nous avons transmis à la Ministre des Affaires culturelles un avis comportant plusieurs recommandations sur huit règlements relatifs à l'application de la Loi sur le cinéma. À cette occasion, nous attirions notamment l'attention sur l'opportunité de resserrer les conditions prévues à l'article 83 qui concerne la langue d'exploitation des films au Québec.

Une rencontre avec la Ministre des Affaires culturelles au mois de novembre a permis aux membres de l'Institut d'exposer leurs vues sur

plusieurs sujets. En particulier, ils ont apporté leur appui à une révision de l'article 83 qui aurait pour effet de tendre à la simultanéité de la sortie de la version originale anglaise et de la version française d'un film.

Les autres sujets abordés avec la Ministre furent l'augmentation du budget que le gouvernement accorde au cinéma et le rétablissement de mesures fiscales avantageuses pour l'industrie. Il a aussi été question des circonstances ayant conduit à l'annulation de la Fête du cinéma. La situation actuelle du parc de salles en ce qui a trait à la propriété, aux programmes de rénovation et d'accès aux copies, a fait l'objet d'une intervention particulière.

Le cas du doublage a également été abordé. L'Institut a donné son appui à la Ministre dans ses négociations avec la France en vue d'obtenir que les doublages faits au Québec soient acceptés sur les écrans français. Pour l'Institut, il faut rechercher le libre accès à cet égard.

Article 83

La nouvelle version de l'article 83 de la Loi sur le cinéma, adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 1987, a soulevé des positions contradictoires.

S'appuyant sur des données statistiques qui relatent l'évolution des films de langue anglaise et de langue française en version originale au cours des dix dernières années, sur une analyse du nombre décroissant de projections en langue française et sur un examen approfondi des visas accordés selon le nombre de copies en 1987, l'Institut a fait la démonstration du recul important du français sur les écrans au Québec.

Dans une prise de position rendue publique en mars, l'Institut réitérait son appui aux modifications apportées à l'article 83 et souhaitait que la réglementation soit publiée au plus tôt afin d'en clarifier les modalités d'application.

Autres

Dorénavant le conseil d'administration de l'Institut sera composé de onze membres; aux huit représentants des secteurs traditionnels de la profession se joindront, et c'est la nouveauté, trois personnes identifiées à des champs d'intérêt jugés prioritaires. À l'invitation de la Ministre, nous avons recommandé que la coopération francophone internationale, la télévision et l'exploitation vidéo soient les champs prioritaires pour le prochain mandat des membres.

L'Institut québécois du cinéma s'est opposé à l'inclusion des industries culturelles dans le traité de libéralisation des échanges commerciaux avec les États-Unis. Nous avons déposé un mémoire à la Commission parlementaire de l'économie et du travail à l'automne 1987. En résumé, nous avons fait valoir que l'identité culturelle n'est pas négociable et qu'avant de penser conquérir le marché américain, il faudrait d'abord contrôler la distribution et l'exploitation cinématographique au Québec et au Canada.

En décembre, dans une déclaration faite à l'Assemblée nationale, la Ministre des Affaires culturelles confirmait l'importance des problèmes entourant l'exploitation des salles de cinéma et annonçait la formation d'un groupe de travail mandaté pour lui faire rapport. À la

demande de la Ministre, l'Institut a recommandé des personnes pour composer ce groupe de travail et a accepté d'assumer le secrétariat général de ses activités. Le groupe, sous la présidence de monsieur Paul Gendron, est composé de messieurs Jean Colbert, Pierre Latour, Renaud Thériault et Marcel Venne.

Une conséquence directe de la mission réalisée conjointement avec l'Association des propriétaires de cinémas en Europe fut l'élaboration par l'Institut d'une proposition en vue de l'instauration d'un bordereau d'exploitation des films en salles au Québec. Cette proposition de l'Institut a été soumise à la Régie du cinéma et au Bureau de la statistique du Québec de qui relève l'administration d'un tel bordereau.

D'autre part, nous avons produit, à la demande du ministère, un avis sur la tenue d'un festival du film francophone à Fort-de-France en Martinique.

Orientations de la Société générale

L'Institut a déterminé les Orientations supportant le Plan d'aide en cinéma de la SOGIC pour l'exercice financier 1988-89 avec comme dominante l'évaluation: nous avons insisté pour que la Société générale mette au point des méthodes de rétroaction efficaces de la gestion de ses programmes.

L'Institut a reconduit pour une nouvelle année les «principes organisateurs» adoptés en 1984. Son intention est de procéder, en 1988, à l'évaluation approfondie des énoncés qui ont sous-tendu les orientations de la Société depuis cinq ans. Ces énoncés sont:

- la consolidation des entreprises et l'harmonisation des secteurs;
- la reconnaissance du succès;
- la considération du caractère culturel des œuvres et des projets;
- la liaison des créateurs aux risques et à la vie économique de l'œuvre;
- l'imputabilité autant des décideurs que des récipiendaires de l'aide.

En référence à ces principes, l'Institut a défini pour 1988-89 des orientations spécifiques sur:

- le développement d'outils d'évaluation des interventions de la Société;
- le plafonnement des crédits pour les films destinés à la télévision;
- l'accès aux primeurs pour toutes les régions du Québec;
- un plan d'intervention dans la rénovation du parc de salles;
- l'augmentation du budget cinéma de la Société générale.

Le dépôt des Orientations fut suivi, comme le prévoient les fonctions de l'Institut, de l'adoption du Plan d'aide et de l'approbation des Programmes de la Société.

LES DOSSIERS

L'Institut a été l'instigateur ou le partenaire de projets qui ont tous pour but de répondre à des besoins de la profession.

Une École supérieure du cinéma et de la vidéo

La création d'une école des hautes études cinématographiques de calibre international fait partie des

besoins du milieu depuis tellement longtemps qu'on a parfois l'impression de poursuivre une cible qui fuit.

La co-entreprise que nous avons formée avec l'ONF, en janvier 1987, nous a conduit à la préparation d'un programme expérimental de formation supérieure en cinéma et vidéo. Le projet a obtenu un large appui dans la profession auprès d'un grand nombre d'associations. Il est aussi soutenu par le ministère des Affaires culturelles et certains autres ministères du gouvernement du Québec qui sont disposés à y collaborer ainsi qu'au financement de ses activités.

Le même projet a aussi été soumis aux ministères des Communications et Emploi et immigration du Canada qui nous feront connaître leur position au cours de la prochaine année d'activités.

Entre temps, une corporation sans but lucratif a été créée en vue de prendre en charge les objectifs et la réalisation du programme. Ce programme expérimental d'une durée de trente mois devrait, s'il se réalise, assurer l'implantation d'une école répondant aux voeux de la profession.

D'autre part, nous poursuivons nos relations avec le Centre international de liaison des écoles de cinéma et de télévision dont le secrétariat général est situé à Bruxelles.

La Fête du cinéma

Dès le mois de mars 1987, la corporation de la Fête du cinéma a pris la responsabilité de l'organisation de l'événement en continuité avec le projet élaboré par l'Institut au cours de la dernière année.

La manifestation, qui devait avoir lieu en octobre, a dû être reportée indéfiniment quand les partenaires n'ont pu faire l'unanimité sur les modalités de son organisation. Toutefois, la corporation à laquelle nous collaborons demeure prête à reprendre son travail dès que la situation de la distribution et de l'exploitation le permettra.

En juin 1987, nous avons coordonné la présence d'une délégation québécoise à la Fête du cinéma en France.

Économie du cinéma

Le projet de recherche sur l'économie du cinéma, que nous avions mis au point l'année dernière, a franchi les étapes du financement et de l'appel d'offres au cours de l'année. En effet, le ministère des Affaires culturelles, le ministère des Communications du Québec et la SOGIC participeront au financement de cette étude dont l'objet est de dresser un tableau complet de l'économie de l'industrie cinématographique et de la production télévisuelle indépendante. Elle devra aussi évaluer et proposer, le cas échéant, des mesures pour un réaménagement des règles de financement public de l'industrie. Les résultats de la recherche et les propositions en découlant seront connus pendant la prochaine année d'activités.

Recherche sur le documentaire

Conjointement avec l'Association des réalisateurs et réalisatrices de films du Québec et l'Association des producteurs de films et de vidéo du

Québec, nous avons commandé une recherche sur l'évolution du film documentaire au cours des dix dernières années. Cette étude retracera la situation du long métrage, du moyen métrage et des séries au cours de la période, les transformations des politiques et des programmes de sociétés publiques et proposera des témoignages de professionnels. Les résultats de ces travaux et les recommandations seront annoncés en 1988.

Les autres dossiers

Le volet des statistiques sur les différentes facettes de l'activité cinématographique et le comportement du public prend une importance croissante tant pour l'illustration des dossiers de l'Institut qu'en regard des demandes qui nous sont formulées par la presse, la profession, les ministères et les organismes publics. Nous avons considérablement augmenté notre banque de données pendant la dernière année ce qui nous conduira à un plan d'utilisation plus systématique.

Parmi les autres activités de l'Institut notons une intervention auprès du Ministre fédéral des Finances déplorant les mesures de son Livre Blanc sur la fiscalité qui ont eu un effet désastreux sur le financement du cinéma.

Conjointement avec la Société générale, nous avons reçu une délégation de cinéastes africains qui étaient les invités de Vues d'Afrique.

Dans un même ordre d'idées, nous avons accueilli des délégations de divers pays, en particulier nous avons apporté notre coopération au Festival cinématographique de Wallonie dans ses démarches auprès de l'industrie québécoise.

En contrepartie, l'Institut participait à la délégation qui représentait officiellement le Québec à Namur en octobre au deuxième Festival de Wallonie dont le mandat est de présenter des films de l'espace francophone.

Par ailleurs, l'Institut a établi un Règlement sur la rémunération et les indemnités de son personnel qui a été soumis à l'approbation gouvernementale.

L'Institut s'est montré vigilant dans la promotion des intérêts du cinéma de langue française au Canada et a fait des démarches en faveur de la nomination d'un francophone au poste de directeur général de Téléfilm Canada.

CONCLUSION

À l'invitation du Président, les membres ont tenu vers la fin de l'année une séance de réflexion sur les mandats et l'intervention de l'Institut au moment où celui-ci aborde une nouvelle phase de son évolution.

La dernière année d'activités coïncidait aussi avec l'échéance des mandats des membres du conseil d'administration qui, pour la plupart, ont consacré plus de quatre ans à faire de l'Institut un lieu de concertation réelle.

De façon à jouer efficacement son rôle, l'Institut se doit de conserver une relation étroite avec toutes les composantes de l'industrie et d'en refléter profondément les ambitions et les attentes sur la base des dénominateurs les plus larges. Il doit demeurer soucieux de conserver un équilibre entre son rôle gouvernemental et sa fonction de concertation du milieu. L'Institut est un instrument que la profession apprend à utiliser.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA
ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 1988

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut québécois du cinéma au 31 mars 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé le 31 mars 1988. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1988 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, F.C.A.

Québec, le 6 juillet 1988

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA
(L.R.Q., chapitre C-18.1 et modifications)
BILAN
AU 31 MARS 1988

	1988	1987
	$	$
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et dépôt à terme	47 355	21 284
Débiteurs	1 516	207
Frais payés d'avance	8 416	1 644
	57 287	23 135
IMMOBILISATIONS (note 3)	31 748	22 553
	89 035	45 688
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire	–	556
Créditeurs et frais courus	24 177	13 674
Subventions reportées (note 4)	25 257	14 934
	49 434	29 164
EXCÉDENT	39 601	16 524
	89 035	45 688

ENGAGEMENT (note 6)

POUR L'INSTITUT

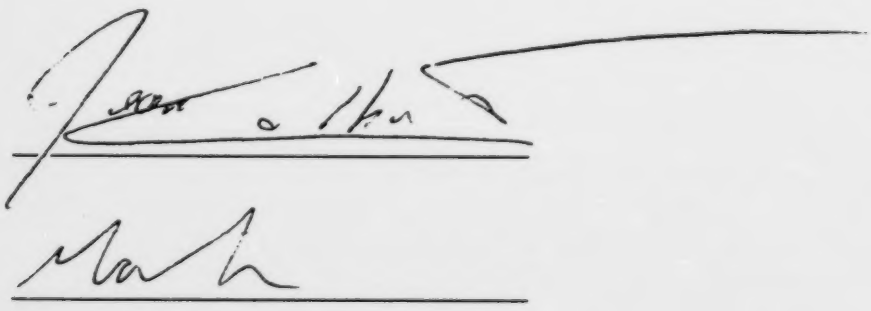

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA
REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1988

	1988	1987
	$	$
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	104 105	97 769
Voyages et représentation	12 332	21 442
Frais relatifs à la Fête du cinéma	10 573	–
Déplacements et autres frais des membres	6 070	5 016
Honoraires professionnels	10 066	1 916
Communication et publicité	20 112	15 212
Loyers, entretien et assurances	30 211	30 322
Taxes et permis	3 898	4 120
Location de mobilier et d'équipement	5 783	7 900
Fournitures et approvisionnements	10 497	8 214
Amortissement des immobilisations	6 957	10 080
Perte sur aliénation d'immobilisations	1 208	—
Intérêts et frais bancaires	730	1 298
Étude de faisabilité	—	9 800
Allocations de présence des membres	—	9 730
	222 542	222 819
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	15 619	5 290
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	206 923	217 529
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 5)	230 000	216 188
EXCÉDENT DES REVENUS ET DES SUBVENTIONS SUR LES DÉPENSES	23 077	(1 341)
EXCÉDENT AU DÉBUT	16 524	17 865
EXCÉDENT À LA FIN	39 601	16 524

INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 1988

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

L'Institut québécois du cinéma, corporation au sens du Code civil, a été institué par la Loi sur le cinéma.

L'Institut a entre autres pour fonctions de conseiller le ministre des Affaires culturelles du Québec sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du cinéma et d'effectuer des recherches et des études dans le domaine du cinéma.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et les taux suivants:

	MÉTHODE	TAUX
Mobilier et équipement de bureau	Solde dégressif	20%
Équipement informatique	Linéaire	33 1/3%
Améliorations locatives	Linéaire	durée du bail

3. IMMOBILISATIONS

	1988			1987
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
	$	$	$	$
Mobilier et équipement de bureau	30 480	13 859	16 621	12 930
Équipement informatique	21 955	7 289	14 666	8 559
Améliorations locatives	9 660	9 199	461	1 064
	62 095	30 347	31 748	22 553

4. SUBVENTIONS REPORTÉES

L'Institut a reçu au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1985 une subvention de 20 000 $ du gouvernement du Québec pour une tournée d'information sur la Loi sur le cinéma et de consultation en vue de l'établissement d'un profil de l'activité cinématographique en régions. Au 31 mars 1988, le solde non utilisé de cette subvention s'élève à 10 257 $.

La partie de cette subvention, couvrant les frais encourus pour cette tournée durant l'exercice 1987-1988 au montant de 4 677 $, (1 188 $ en 1986-1987) a été virée aux opérations.

De plus, l'Institut a reçu au cours de l'exercice, une subvention de 15 000 $ du gouvernement du Québec afférente à la recherche sur l'économie du cinéma. Au 31 mars 1988, aucun frais n'avait été encouru relativement à cette recherche.

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1988	1987
	$	$
Fonctionnement	220 000	211 188
Fête du cinéma	10 000	—
Étude de faisabilité	—	5 000
	230 000	216 188

6. ENGAGEMENTS

Baux

L'Institut est engagé en vertu de baux à long terme échéant en 1991 pour des espaces et de l'équipement de bureau. Les loyers annuels minimaux sont de 32 555 $.

Contrats de service

Au cours de l'exercice, l'Institut s'est engagé en vertu de contrats de service à effectuer des études et des recherches pour un montant maximum de 9 750 $. Au 31 mars 1988, aucun frais n'avait été encouru relativement à ces contrats.

Juillet 1988

Dépôt légal 3e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec

Institut québécois du cinéma
80, rue de Brésoles
Montréal (Québec) H2Y 1V5

Téléphone: (514) 288-7655
Télécopieur: (514) 288-7289
Télex: 055-62171 MTL (ext. 811)